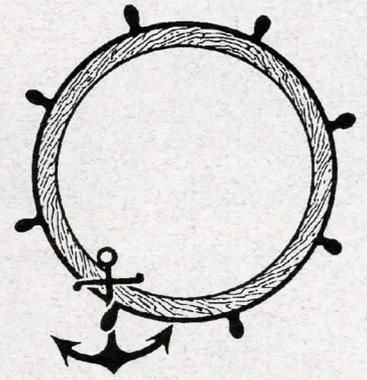


LA

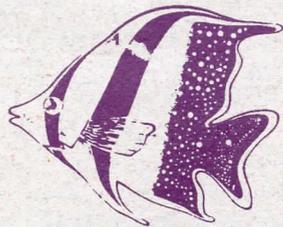


d'ici

SHIPSHAW, MAI 1993

VOLUME 11 NUMÉRO 7

Du 25 mai au 5 octobre , les Croisières Shipshaw lèvent l'ancre!



Dégustation de tire d'érable à
l'érablière Léo Bouchard.



Faites une belle prise au Domaine
de la truite mouchetée.



Pour de plus amples informations,
consultez l'article en page 9.

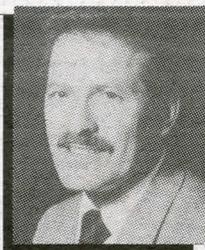


- Menu du jour
- Table de billard
- Buffet
- Bière en fût
- À surveiller notre thème du mois

Tél.: 542-9217

4381, rte Saint-Léonard

Johanne et Augustin Lapointe ainsi que
Nicole et Yvon Roy, propriétaires,
vous y invitent.



Réjean Bergeron, maire

Le conseil t'informe

Bonjour,

Trois sujets principaux feront l'objet de ma chronique ce mois-ci, soit : les travaux d'assainissement des eaux, le dossier des routes et les élections de novembre prochain.

1. DES TRAVAUX DÉRANGEANTS

Depuis plusieurs mois déjà, des travaux importants reliés au projet d'assainissement des eaux sont en cours sur les deux (2) territoires de notre municipalité.

Nous demandons la collaboration et la compréhension de toute la population puisque ces travaux perturbent à l'occasion la circulation.

Nous sommes intervenus auprès de l'entrepreneur, lequel devra communiquer avec les contribuables lorsque les travaux empièteront sur une partie de leur terrain. Même si on sait que les réparations seront effectuées, il est toujours déplaisant de voir son terrain endommagé par de tels travaux. Il faut alors avoir la décence de bien informer les gens.

2. LES ROUTES

C'est aujourd'hui une réalité, la municipalité est responsable de son réseau de routes secondaires. Ainsi, depuis le 1^{er} avril, nous devons entretenir les routes suivantes : route Jean, route Desmeules, route du Portage Lapointe, route Harvey, route Brassard, route des Sillons, route Guimond et route Fillion.

Nous avons déjà placé une demande d'aide financière auprès du député de Dubuc pour la rénovation d'une partie de la route Brassard. Le député devrait être en mesure de nous subventionner à l'aide du budget qu'il recevra à cette fin. Ce programme d'aide financière sera maintenu pour une période de trois (3) ans, pour être ensuite abandonné par le gouvernement.

Nous avons entrepris des démarches pouvant conduire à la fermeture de la route du Portage Lapointe. Seulement deux (2) contribuables de Shipshaw demeurent sur cette route et peu de gens de notre municipalité l'utilise. Toutefois, cette route coûte très cher à entretenir, environ 30 000 \$ en 1993. Pour la réparer de façon définitive, il en coûterait près de trois quarts (3/4) de million de dollars. Il est hors de question, pour votre Conseil, de dépenser une telle somme pour une route si peu utilisée par notre population.

Toutefois, peu importe la décision, nous continuerons d'entretenir la route jusqu'aux résidences de nos deux contribuables. Ce dossier évoluera sûrement au cours du mois de mai.

Nous continuons nos pressions auprès du ministère des Transports pour qu'il priorise la rénovation des routes Saint-Léonard, 172 et Coulombe. Ces routes sont encore sous la responsabilité du ministère et nous continuerons de revendiquer leur entretien.

Nous sollicitons une rencontre avec les élus municipaux de Jonquière concernant la route qui relie notre municipalité à cette ville. Si le Conseil municipal de Jonquière n'agit pas dans ce dossier, nous utiliserons certains moyens de pression pour les inciter à réagir.

3. LES ÉLECTIONS 1993

Plus on se rapproche du mois de novembre, plus on me questionne sur mes intentions personnelles par rapport à cette élection. En début d'année, j'écrivais que j'annoncerai ma décision finale en septembre.

Certains en ont conclu que je me retirerais de la politique municipale. Je crois n'avoir jamais rien dit d'aussi clair. Aujourd'hui je précise que ma réflexion se poursuit. Présentement j'évalue tous les éléments et j'essaie de prévoir l'étendue du travail à réaliser au cours des quatre (4) prochaines années. Il ne faut pas oublier que le poste de maire d'une municipalité conduit forcément à un engagement régional; il faut le prendre en considération.

Par ailleurs, c'est la population qui décide en bout de ligne. Quant à moi, je devrai décider si je continue d'offrir mes services. Les membres du Conseil municipal connaîtront ma décision en juin et je me propose de rencontrer la presse régionale pour leur faire part de mes intentions, au plus tard au début de septembre.

ÉQUIPE DU JOURNAL

Claire Jean, 542-9375
présidente

Micheline Dionne
directeure, 542-9670

Sylvie Ferland, 542-1207
secrétaire-trésorière

Rolande Lavoie
directeure, 542-8800

Hélène Basque, 542-5514
correction des textes

André Rozon
directeur, 542-9191

Denys Claveau, 542-8800
conseiller technique

Marcellin Tremblay
directeur, 695-2116

Pierrette Bouchard
directeure, 547-1268

Conception et impression: Imprimerie Fircograph

Vidéotron

CANAUX DE TÉLÉVISION DISPONIBLES

SERVICE DE BASE	2 CIVV Radio Québec	3 CKRS Radio-Canada Jonquière	4 Parler annonces	5 CBJET Radio-Canada Chicoutimi	6 Télé-horloge	7 CFRS Quatre Soeurs	8 Promo-Côte	9 TVS Père Manonnières
	10 CJPM TVA Chicoutimi	11 Canal Famille	12 Info-côte	13 Canal communautaire				
CANAUX SUPPLÉM. AVEC CÂBLO-SÉLECTEUR	14 WVVY ABC Burlington	15 WCFE PBS Burlington	16 WCAX CBS Burlington	17 WPTZ NBC Montpelier	18 Télé-Unités	19 CBFT Radio-Canada Montréal	20 Musique Plus	21 CFER Rimouski
	22 Télé-achat	23 Super Écran	24 Much Music	25 Paf Choice	26 TSN Sports	27 CFCF CIV Montréal	28 Mille Média	29 RDS Réseau des sports
	30 Chaînes des communes	32 Bourne de Montréal	33 Country Music	34 Vision TV Burlington	35 News World	36 CNN	37 Éménagement Cinéma Horizons	

Cette grille est applicable où les services du câble sont présentement disponibles.

Service de la télévision payante: STÉRÉO: Lorsque la station diffuse une émission en stéréo.

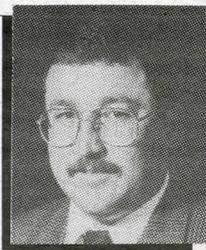
CANAUX DE TÉLÉVISION DISPONIBLES

STATIONS RADIO FM / AM DISPONIBLES

CKRS Jonquière	CBJ Chicoutimi	CJAB Chicoutimi	Audio Sat	CKMF Montréal	CJFM Montréal	CKOI Montréal	Magnéto-thèque	Super Écran en stéréo	Radio-Franco Internationale
91,3	92,1	96,1	98,1	98,9	99,7	100,5	102,1	102,9	105,5
91,7	93,1	97,3	98,5	99,3	100,1	101,3	102,5	103,3	107,3
CJMT Chicoutimi	CHOC Jonquière	CFIX Chicoutimi	CFGL Laval	CFQR Montréal	CHOM Montréal	CBJ Chicoutimi	MUCH MUSIC en stéréo	MUSIQUE PLUS	CBJE Chicoutimi

Saguenay : 545-1114 - 693-9333

21, rue Racine Ouest, C.P. 700, Chicoutimi (Québec) G7H 5E1



Gary James, sec.-trésorier et directeur général

La minute municipale

Bonjour,

Ce mois-ci je vous informe principalement sur les décisions de votre Conseil municipal et sur quelques rappels concernant notre réglementation municipale.

GROS CONTENEURS

Les gros conteneurs sont toujours à votre disposition jusqu'au **4 juin prochain**. Je vous invite à en profiter et je vous rappelle que, passé cette date, vous pouvez toujours bénéficier du service de cueillette des monstres ménagers (divan, lit, chauffe-eau etc.) le premier mercredi de chaque mois en les déposant au bord de la rue.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SHIPSHAW

La Société de développement de Shipshaw a procédé à l'engagement d'un nouvel agent de développement. Il s'agit de M. Carl Tremblay qui possède l'expérience et les qualités en développement. Nous souhaitons bon succès à M. Tremblay.

TECHNICIEN DE PROJET

La municipalité procédera à l'embauche d'un technicien de projet. Ce nouvel employé permanent débutera le 31 mai prochain et aura comme principale responsabilité l'opération du système d'assainissement des eaux usées et la gestion technique des projets de la municipalité.

ACHAT DE TERRAIN CLUB DE VOILE

Une entente est intervenue entre la municipalité et le Club de voile du Saguenay inc. relativement à l'achat d'un terrain d'une superficie d'environ 75 000 pi² pour un montant de 15 000 \$.

Ce terrain est nécessaire à la construction d'un stationnement et à l'aménagement de sentiers pédestres à la Station récréative.

RÉSEAU ROUTIER

Le Conseil de la municipalité a fait connaître au ministère des Transports et au député, par voix de résolution, leur priorité en matière d'entretien du réseau routier situé sur le territoire de la municipalité et appartenant au ministère des Transports. Les deux priorités sont la route Saint-Léonard et la route 172.

En ce qui concerne le réseau local, une demande d'aide financière a été adressée au député de Dubuc, Monsieur Gérard-Raymond Morin, pour un plan triennal d'investissement (275 000 \$) pour la réfection de la route Brassard.

Une rencontre avec les autorités de la ville de Jonquière a été demandée afin de discuter sérieusement de l'état déplorable de la route reliant notre municipalité à la ville de Jonquière.

PERMIS DE CONSTRUCTION

Plusieurs d'entre vous procéderont au cours de l'été à des travaux de rénovation ou de construction sur leur propriété. Je vous rappelle de venir rencontrer votre inspecteur en bâtiment afin de vous assurer de respecter la réglementation pouvant s'y rapporter. Cela peut vous éviter de mauvaises surprises après la construction.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DÉROGATIONS ET AUX DROITS ACQUIS

Souvent la question des droits acquis ou des dérogations fait l'objet de nos discussions alors je vous fais part intégralement des dispositions de notre règlement d'urbanisme à ce sujet.

CHAPITRE 11

DISPOSITIONS FINALES

11.1 DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DÉROGATIONS ET AUX DROITS ACQUIS

11.1.2 Dispositions générales

Les usages, bâtiments, construction et ouvrages existants à la date de l'entrée en vigueur du présent règlement sont autorisés comme droit acquis en vertu du présent règlement, à la condition toutefois qu'ils n'aient pas été réalisés en dérogation à un règlement de zonage, à un règlement de lotissement ou à un règlement de construction alors en vigueur.

Toutefois qu'ils soient ou non énumérés spécifiquement comme usage prescrit dans une zone donnée, les rues, voies d'accès, lignes de transport d'énergie, canaux de flottage, les viaducs, tunnels, ponts et, le cas échéant, leurs emprises ne peuvent être considérés dérogoires. Tout nouvel usage de ce type doit faire l'objet de l'émission des permis ou certificats pertinents, conformément à ces règlements et aux lois en vigueur.

11.1.3 Dispositions particulières

11.1.3.1 Occupation dérogatoire discontinuée

Lorsqu'une occupation dérogatoire d'un bâtiment conforme ou dérogatoire est abandonnée, cesse ou est interrompue pour une période de douze (12) mois consécutifs, c'est-à-dire lorsque cesse toute forme d'activité normalement attribuée à l'opération de l'usage, ou lorsqu'un usage dérogatoire d'un emplacement, l'usage des lieux doit dorénavant se conformer aux dispositions de ce règlement.

11.1.3.2 Remplacement d'un usage ou d'une construction dérogatoire

Le remplacement d'un usage dérogatoire par un autre usage dérogatoire semblable ou distinct ou d'une construction dérogatoire par une autre construction dérogatoire semblable ou distincte est interdit.

11.1.3.3 Agrandissement d'un bâtiment dérogatoire ou dont l'usage ou l'implantation est dérogatoire

Les bâtiments conformes ou dérogoires dont l'usage ou l'implantation est dérogatoire peuvent être agrandis, une seule fois, jusqu'à concurrence de 50 % de leur superficie au sol à la date d'entrée en vigueur de ce règlement.

Les bâtiments dérogoires dont l'usage est conforme aux dispositions du présent règlement peuvent être agrandis sans restriction si les normes d'implantation prescrites en vertu du présent règlement sont respectées et si l'emplacement est conforme aux dispositions du règlement de lotissement. Tels agrandissements ne peuvent être effectués que sur l'emplacement qui était propriété en titre à la date de l'entrée en vigueur du présent règlement et ne peuvent abriter un usage dérogatoire autre que celui qui existait à cette date.

Un bâtiment principal dérogatoire par rapport aux normes d'implantation prescrites en vertu du présent règlement peut être agrandi dans le prolongement d'un mur existant, à la condition de ne pas augmenter l'empiètement sur une marge prescrite au delà de la ligne de recul effective du bâtiment correspondant à la marge en cause.

11.1.3.4 Enseigne dérogatoire et enseigne liée à un usage dérogatoire

Une telle enseigne existante lors de l'entrée en vigueur de ce règlement peut être améliorée, rénovée ou réparée en tout temps. Toutefois, dans le cas d'un déplacement ou d'un remplacement, les enseignes doivent être installées conformément aux dispositions du présent règlement.

(suite de la minute municipale)

11.1.3.5 Dérogation par rapport aux normes de stationnement
Tout agrandissement ou transformation d'un bâtiment ou d'un usage présentant une dérogation à l'égard des normes de stationnement doit être effectué de façon à ne pas augmenter le caractère de dérogation en cause et de façon à assurer que l'agrandissement ou la transformation visée soit en conformité des dispositions du présent règlement quant aux normes de stationnement et au nombre de cases requises.

11.1.3.6 Emplacement acquis avant l'entrée en vigueur du présent règlement

Dans le cas où un emplacement a été acquis avant l'entrée en vigueur du présent règlement et situé dans une zone où les résidences y compris les résidences de villégiature ne sont pas autorisées en vertu du présent règlement, même si l'emplacement est dérogatoire en regard du règlement de lotissement en vigueur, un tel emplacement pourra faire l'objet d'un usage résidentiel y compris d'un usage résidentiel de villégiature aux conditions suivantes :

1. l'appropriation de l'emplacement a fait l'objet d'une publicité foncière (enregistrement) avant la date de l'entrée en vigueur du présent règlement;
2. les marges prescrites en regard de l'usage en cause peuvent être respectées;
3. la mise en place d'une installation septique conforme aux dispositions des lois et règlements en vigueur est possible;
4. l'usage en cause était autorisé par les règlements en vigueur et l'emplacement était conforme aux règlements en vigueur, à la date de l'exercice de la publicité foncière (enregistrement).

11.1.3.7 Cas de sinistre

En cas de sinistre, notamment incendie, foudre, ou autre détruisant en totalité ou en partie un usage dérogatoire (dérogation par l'usage, par l'implantation, par la superficie et les dimensions de l'emplacement ou en regard du règlement de construction), les dispositions suivantes s'appliquent :

dans le cas d'un usage autre que résidentiel :

si le bâtiment a été détruit partiellement et que la valeur des dommages est moindre que 50 % de sa valeur portée au rôle d'évaluation en vigueur au moment du sinistre, à l'exclusion des fondations, le bâtiment en cause peut être rénové.

Dans le cas d'une telle rénovation, on devra toutefois respecter les dispositions du règlement de construction, à moins qu'il soit démontré par un architecte ou un ingénieur qu'il n'est pas possible de le faire sur un aspect donné, auquel cas ces dispositions demeurent néanmoins applicables sous les autres aspects;

dans le cas d'un bâtiment résidentiel y incluant les résidences de villégiature :

si le bâtiment en cause a été détérioré en tout ou en partie, même à plus de 50 % de sa valeur portée au rôle d'évaluation, ledit bâtiment peut être rénové ou reconstruit à de semblables fins, à la condition de respecter les marges prescrites ou d'utiliser les fondations en place et à la condition de mettre en place, si ce n'est déjà fait, dans le cas d'un emplacement non desservi par des services d'égout, une installation septique conforme aux lois et règlements en vigueur. Un tel privilège ne s'applique toutefois qu'à l'égard du propriétaire en titre de la résidence en cause au moment du sinistre.

Toutefois, nonobstant ce qui précède, dans le cas où une résidence y compris une résidence de villégiature est située dans une aire à risque élevé de mouvement de sol, ou dans une zone inondable de forte crue (crue de vingt ans), si une telle résidence est détruite à plus de 50 % de sa valeur au rôle d'évaluation en vigueur au moment du sinistre, le droit acquis s'éteint alors et un permis de construction ne pourra être émis à l'égard d'une construction, sauf si le requérant démontre à l'aide d'une étude réalisée par un expert reconnu en la matière l'absence de dommages.

11.2 DÉROGATION ET SANCTION

11.2.1 Dispositions générales

Dans le cas où une dérogation au présent règlement est signifiée à une personne en conformité de l'application du présent règlement, à défaut par la personne visée de donner suite à l'avis de contravention dans le délai imparti, le procureur de la municipalité peut prendre les mesures prévues par la loi pour faire cesser cette illégalité ou pour recouvrer ou imposer une amende résultant d'une infraction ou contravention au présent règlement.

COMPTES DE TAXES

Je vous rappelle que l'échéance du deuxième versement de votre compte de taxes est le 15 juin prochain.

Espérant que ces informations sauront vous être utiles, je termine avec cette pensée de Miguel A. Nunez :

« La meilleure façon d'éliminer une mauvaise suggestion est d'en proposer une meilleure. »



FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE



«Un peuple aussi fort que son rêve»

Mercredi le 23 juin à 21 h

Sur le terrain du centre communautaire, sous le chapiteau, musique avec Martin Gagnon.

Feu de joie et animation.

Judi le 24 juin de 11 h à 16 h

JOURNÉE FAMILIALE PLEIN AIR sur le terrain du Parc du bosquet, Domaine-De-La-Rivière (nord).

Maquillage, dîner communautaire, volley-ball, basketball, chasse au trésor, courses de tout genre, pétanque, fer, sac de sable, activités pour les bouts de choux, compétitions parents-enfants et bien d'autres...

En cas de pluie pour les deux jours

Le tout se déroulera à l'intérieur du centre communautaire avec musique et animation pour le 23 et activités prévues pour l'intérieur le 24, ex.: bricolage, course intérieure, rallye, dessin, fléchettes, sac de sable.

Apporter vos jeux de cartes et vos jeux de cribles.

On vous attend en grand nombre

Bienvenue à tous!

Louise Maltais

Comité de la fête de la Saint-Jean



**Partenaire dans
l'histoire et
le développement.**



Clément Girard, prêtre

Contact paroisse

« Aimer, ce n'est pas se regarder l'un l'autre,
c'est regarder ensemble dans la même direction. »

Saint-Exupéry

MARIAGES À SAINT-JEAN-VIANNEY

- le 7 août à 16 h
Chantale Riverin & Anthony Allaire
- le 14 août à 15 h
Marie-Josée Boisvert & Carl Gravel
- le 11 septembre à 16 h
Caroline Villeneuve & Pierre Brassard

MARIAGES À SAINT-LÉONARD

- le 8 mai à 16 h
Suzie Deschênes & Michel Gagnon
- le 26 juin à 11 h
Denise Mallette & Alain Jacques
- le 26 juin à 2h30 (sans messe)
Bianca Boivin & Daniel Gauthier
- le 28 août à 13 h
Gina Dufour & André Benoît

À NOTER :



- Samedi le 5 juin
Il n'y aura pas de messe à 19 h à cause du 25^e des Chevaliers de Colomb
- Samedi le 12 juin
Il n'y aura pas de messe à 19 h à cause du souper des bénévoles
- Saint-Léonard : messe à 16 h
- Saint-Jean-Vianney : messe à 16 h pour ces 2 semaines.

À partir du 26 juin, la messe de 16 h sera retirée de l'horaire pour la période de l'été; elle reprendra le 18 septembre.

CAPITATION

Générosité concrète...qui se renouvelle
48 000 \$

- Merci pour l'accueil chaleureux réservé aux bénévoles.
- Merci pour votre participation à 80% et plus.
- Merci pour votre compréhension de la vie pastorale de votre communauté chrétienne.
- Merci pour votre générosité indéfectible et proverbiale.
- 1993 restera une année mémorable.

Nous lançons l'invitation à ceux et celles qui voudraient encore participer, vous pouvez toujours le faire... c'est aussi votre communauté chrétienne.

Le Conseil de la Fabrique

Et maintenant une petite minute de détente pour nos jeunes. Bien sûr, il n'est pas interdit aux adultes d'en profiter.

CODE

A=4	B=5	C=6	D=7	E=8	F=9	G=10
H=11	I=12	J=13	K=14	L=15	M=16	N=17
O=18	P=19	Q=20	R=21	S=22	T=23	U=24
V=25	W=26	X=1	Y=2	Z=3		

UN MESSAGE CODÉ



4/6/6/24/8/12/15/12/21 -6'
/8/22/23 -
15/4/12/22/22/8/21 -
24/17/8 - 19/15/4/6/8 - 4/ -
6/11/4/6/24/17 - 6' /8/22/23 -
9/4/12/21/8 -
6/18/16/16/8 - 13/8/22/24/22 -
21/8/10/4/2/21/7/8/21 -
6/11/4/6/24/17 -
4/25/8/6 -
5/12/8/17/25/8/12/15/15/4/17/6/8

"Accueillir, c'est laisser une place à chacun, c'est faire comme Jésus, regarder chacun avec bienveillance."
Le message en clair



DÉPANNEUR SHIPSHAW inc.

4391, rte Saint-Léonard,
Shipshaw

542-6603

NOUVEAU - NOUVEAU

Films vidéo et Nintendo — Spécial MARDIS à 99¢

SPÉCIAL

Eau de source

MÉSY

18 litres pour

1,99 \$





MiDi

Billet de tendresse

COMME UNE HIRONDELLE...

J'ouvre mon casier postal : facture d'électricité, de téléphone, une revue mensuelle, un dépliant publicitaire et, oh surprise! une carte d'invitation qui commence ainsi : « À l'approche de ce jour où nous partirons à deux, notre coeur est dans la joie. C'est de tout coeur que nous vous invitons à fêter avec nous notre mariage ». Ces mots m'interpellent!

Cette invitation à des noces arrive au printemps, comme une hirondelle. Elle apporte un rayon d'espérance et de bonheur... si je ne tiens pas compte que près de la moitié des engagements solennels «pour le meilleur et pour le pire» finissent par aboutir dans une impasse!

Ces jeunes couples du printemps 93, aux yeux brillants de lumière, au coeur tout enrubanné d'amour décident de faire route ensemble, de s'associer pour un projet de vie. Est-ce là pure illusion? Qui saurait me dire si c'est par témérité, par foi ou par courage que l'on se marie encore? Comment repérer les écueils qui, à fleur d'eau, peuvent faire échouer de si beaux rêves?

Par ce billet adressé avec tendresse aux futurs époux, je désire mettre en lumière huit «bouffe-ménage», susceptibles d'avaler les espoirs les plus authentiques. Je les qualifierais même de «nique-à-chicane»! Attention au couple qui négligerait d'en tenir compte!

Pour vous éviter des désillusions amères, prenez papier et crayon et répondez seul (e) aux questions suivantes. Échangez ensuite vos réponses avec celles de votre partenaire. Puis, avec beaucoup, beaucoup d'amour arrivez à un consensus. Se demander jusqu'où chacun peut aller dans le compromis, ce qui vous semble vraiment essentiel et quelles valeurs vous lient l'un à l'autre... voilà une merveilleuse étape de croissance.

Jouez le jeu! Il en vaut la peine!

• **LA SEXUALITÉ** : Quels sont mes véritables besoins? Qu'est-ce qui me fait le plus plaisir lors d'un échange amoureux? La fidélité pour moi est-elle essentielle? Saurais-je continuer de t'aimer si la routine s'installe entre nous? Accepteras-tu que je te parle franchement de notre sexualité si celle-ci ne me satisfait pas pleinement? etc.

• **L'ARGENT** : Quelle est l'importance que j'y accorde? Qui prendra les décisions monétaires? Suis-je une personne portée à l'économie ou à la dépense? Est-il essentiel d'acquiescer une maison? Si oui, en combien de temps je projette de réaliser ce rêve? Quels sont les biens que j'estime essentiels? accessoires? etc.

• **LA VIE FAMILIALE** : Est-ce que je désire à tout prix avoir des enfants? Si oui, combien? Dans quel laps de temps? Comment se présente dans mes rêves la vie familiale que je souhaite? Suis-je réaliste? Permettrai-je à l'autre de posséder un petit animal? Si oui, si non, quel sera mon degré de frustration? etc.

• **LES LOISIRS** : Qu'est-ce qui me détend le plus? Dans quelle sphère d'activités puis-je me réaliser en dehors de mon travail ou de ma vie familiale? Est-ce compatible avec les besoins de mon partenaire?

Est-ce que je m'attends à ce qu'il partage les mêmes loisirs que moi? Sur une semaine, quelle proportion du temps me semble-t-il normal d'accorder aux loisirs? etc.

• **LA VIE SOCIALE** : Ai-je une nature sociale ou casanière? Me faut-il constamment du monde autour de moi? La solitude me donne-t-elle les bleus? Les amis (es) de mon partenaire me plaisent-ils? Quelle place suis-je prêt (e) à leur accorder dans notre vie de couple? Vais-je me sentir étouffé (e) si mon partenaire veut participer à chacune de mes sorties? Quel est mon seuil de tolérance à la liberté de l'autre? etc.

• **LA RÉPARTITION DES TÂCHES QUOTIDIENNES** : Qui fait quoi dans la maison? À quel rythme? Qu'est-ce que je trouve normal que l'autre fasse spontanément sans que j'aie besoin de le lui demander à chaque fois? Qui prend la responsabilité de l'entretien ménager? des emplettes? des repas? du lavage? des soins aux animaux? etc.

• **LA RELIGION** : Est-ce important pour moi? Dans quelle mesure suis-je prêt (e) à laisser à l'autre toute sa liberté de conscience s'il y a divergence de points de vue? Pourrais-je seul (e) assumer mon engagement religieux si mon partenaire refuse de m'accompagner? Quelle sera mon attitude lorsqu'il y aura des enfants? etc.

• **LA CARRIÈRE** : D'ici 5 ans, 10 ans? 20 ans? quel est mon plan de carrière? Est-ce que je m'attends à des sacrifices de la part de mon conjoint(e) pour me permettre de réaliser mes ambitions? Est-ce que je prévois travailler tard le soir ou les fins de semaines? Si je dois choisir entre ma famille et ma carrière, laquelle des deux vais-je privilégier? Quel rôle mon partenaire peut-il jouer dans mes rêves d'avancement social? etc.

Ouf! Que de questions embarrassantes! Plusieurs points névralgiques (qui blessent un peu l'image ou les idées que l'on



POUR SHIPSHAW :
Livraison tous les
jours à 14h

DANIEL MARCHAND, Pharmacien

2094, rue Sainte-Famille,
Jonquière (face au Dixie et Paul)
547-0031

1858, rue Sainte-Famille,
Jonquière
547-9375

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au mercredi :	9h à 18h
Jeudi et vendredi :	9h à 21h
Samedi :	9h à 13h
Dimanche :	10h à 12h

HEURES D'OUVERTURE

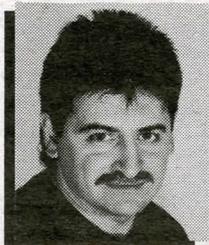
Lundi au vendredi :	9h à 21h
Samedi :	9h à 17h
Dimanche :	18h à 20h

se fait de l'autre) ont pu surgir à votre grand étonnement. Cependant plusieurs valeurs positives jouent en votre faveur : l'amour, l'admiration réciproque, la confiance mutuelle, votre sens d'adaptation, votre désir de rendre l'autre heureux, etc. Tout fait partie de votre histoire et en ce sens, elle est unique!

Sans le savoir, vous êtes notre printemps! Vous voulez recréer le monde à la mesure de votre amour. Nous avons besoin de vous, de votre enthousiasme!

Comme l'hirondelle joyeuse et responsable, votre union sera signe de paix et de tendresse.

Nos vœux de bonheur vous accompagnent. Vive les mariés!



Marcellin Tremblay

Gens prudents

1. CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Au Québec, on utilise de plus en plus la bicyclette; que ce soit pour la forme physique, pour le plaisir, pour se rendre à l'école ou au travail. Hélas, chaque année, de nombreux cyclistes sont blessés ou perdent la vie dans un accident. Dans environ 60 % des cas, les cyclistes sont en infraction au CODE de la sécurité routière, c'est pourquoi la sécurité du cycliste commence par le respect des règles et l'adoption d'un comportement préventif.

Le CODE de la sécurité routière OBLIGE LE CYCLISTE :

- à circuler à l'extrême droite de la chaussée et dans le sens de la circulation routière;
- à se conformer à tous les feux, signaux et panneaux de signalisation;
- à circuler à califourchon et à tenir constamment le guidon;
- à circuler à la file quand vous roulez en groupe;
- à signaler ses intentions et à s'assurer qu'elles sont bien comprises par les autres usagers de la route;
- comme tout conducteur d'un véhicule routier, le cycliste est tenu de s'identifier à la demande d'un policier.

Le Code INTERDIT :

- de transporter un passager, à moins qu'un siège fixe soit prévu à cette fin;
- pour les moins de 12 ans, de circuler sur les routes où la vitesse permise est supérieure à 50 Km/h;
- de circuler sur les autoroutes ou les voies d'accès;

- de circuler entre deux rangées de véhicules immobilisés ou en mouvement;
- de s'agripper à un véhicule en mouvement;
- de circuler sur un trottoir;
- de circuler avec un baladeur ou des écouteurs;
- de modifier, de remplacer ou d'enlever le numéro de série d'une bicyclette;
- de consommer des boissons alcooliques en circulant.

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES :

- freins, en bon état, agissant au moins sur la roue arrière;
- pièces d'éclairage suivantes :
 - réflecteur rouge arrière,
 - réflecteur rouge aux rayons de la roue arrière,
 - réflecteur blanc à l'avant,
 - réflecteur ambré aux rayons de la roue avant,
 - réflecteur ambré aux pédales,
 - phare blanc à l'avant (pour conduite de nuit),
 - feu rouge à l'arrière (pour conduite de nuit).

RECOMMANDATIONS :

- porter des vêtements clairs et colorés pour vous détacher du décor ambiant et pour être vu autant la nuit que le jour;
- avant de s'engager sur la route, arrêter afin de donner droit de passage aux véhicules déjà sur la route;
- les piétons ont toujours droit de passage sur les trottoirs. Le cycliste qui veut se prévaloir des mêmes droits que le piéton doit marcher à côté de sa bicyclette.

RÈGLES POUR LE MARCHEUR OU LE COUREUR :

- lorsqu'un trottoir borde la chaussée, il doit l'utiliser;
- quand il n'y a pas de trottoir, il doit marcher ou courir sur le bord de la chaussée, face aux véhicules;
- lorsqu'il y a des feux de piétons, s'y conformer, sinon, se conformer aux feux de circulation;
- lorsqu'il y a une intersection ou un passage pour piéton, il doit traverser le chemin public à l'un de ces endroits, sinon il doit céder le passage aux véhicules routiers et aux cyclistes qui y circulent;
- ne jamais traverser entre deux véhicules en mouvement;
- porter des vêtements pour se faire voir, en particulier le soir.

2. BRÛLAGE

Il est interdit pour l'environnement de brûler à ciel ouvert : des déchets secs (matériaux de démolition), des pneus, du fil électrique, des bardeaux d'asphalte, du plastique, des tapis, du prélat, etc.

Les feux autorisés sont : le bois mort, les branches et le feuillage.

P.S.: Encore cette année, les pompiers de Shipshaw sont à l'entraînement pour vous représenter lors de compétitions estivales. Félicitations et bonne chance à tous les compétiteurs.



La caisse populaire
Kénogami

Succursale de Shipshaw

Comptoir Saint-Jean-Vianney
4500, route Mathias
Shipshaw (Québec) G0V 1V0

Tél.: (418) 547-5548
Télé.: (418) 542-3770



MARTINE
TREMBLAY

ATTENTION CONCOURS

« LA MAGIE DE LA RÉNOVATION »
du 5 avril au 30 juin 1993

Le 2 juillet 1993, courez la chance de gagner:

1 coffre d'outils ou

1 bon d'achat de 500 \$ chez RONA Adjutor Bergeron et Fils.

Pour participer au concours, il suffit de:

1^o Adhérer à l'ÉPARGNE HABITATION DESJARDINS

2^o Contracter un PRÊT RÉNOVATION DESJARDINS

INFORMEZ-VOUS DES TAUX SPÉCIAUX À CETTE OCCASION.



INFO

Jeunesse

S'IL TE PLAÎT, DÉCOLLE!

Dans la vie, il est dit : «Aimez-vous les uns, les autres.» Mais il est bien difficile d'aimer continuellement. Chacun a son caractère et sa façon de penser qui ne s'accordent pas toujours avec tel ou tel autre. Il faut donc apprendre à s'expliquer, à se comprendre et surtout à savoir qu'on ne peut être aimé par tous comme on ne peut aimer tout le monde.

Cet ami accroché à toi avec un câble imaginaire, celui que l'on surnomme souvent «le pot de colle» ou le «suiveur». Ce supposé ami là que tu n'es tout simplement plus capable de sentir n'est sûrement pas si méchant que ça. Pourtant, tout ce qu'il fait ou dit te rend complètement cinglé. Partout où tu vas, il te suit à chaque pas. Tu voudrais bien lui dire que tu en as assez mais tu ne veux pas le blesser. C'est tout de même une personne humaine avec des sentiments et tu en es conscient. Il te faut donc y aller avec précaution et minutie. La tâche sera lourde mais vaut mieux essayer que de tout laisser tomber.

Premièrement, trouve-toi un moment où tu pourras être seul avec lui. Car ce qui se passe entre toi et lui ne concerne personne d'autre que vous deux. De cette façon, il sera peut-être un peu plus à l'aise et toi aussi d'ailleurs. Ensuite, explique-lui calmement ce qui se passe. Dis-lui franchement, sans tout de même lui mettre des torts qu'il n'a pas, que son amitié est bonne mais un peu trop pesante à porter. Que tu as essayé tant bien que mal d'accepter son très grand attachement mais que tu n'en pouvais vraiment plus. Prouve-lui, par des faits passés, qu'il ne te quitte pas d'une semelle et dis-lui que tu as besoin de respirer librement. Votre amitié ne sera pas totalement écrasée si tu le lui justifies gentiment, sans méchanceté et sans te mettre en colère.

Évidemment, si, plusieurs jours plus tard, aucune amélioration n'est parvenue à tes yeux, explique lui de nouveau mais plus radicalement cette fois. N'oublie pas d'être calme; c'est la meilleure technique pour être bien compris. Au bout d'un certain temps, il finira par comprendre. Mais ne te choque pas après lui, il n'en sera pas moins collant. Ne l'humilie pas devant tous tes amis et ne t'éloigne pas de lui à chaque fois que tu l'aperçois, ça n'arrangera rien. Au contraire, il pourrait être plus insistant et entêté que jamais. Reste calme et persévérant et tu atteindras ton but.



Des souhaits particuliers

DÉCÈS

« Pour consoler dans la souffrance
Ceux qui ont foi en l'avenir
Dieu fit un frère à l'espérance
Et le nomma : le souvenir »



« Me voilà parti
J'ai quitté ma maison où il faisait bon
Quelque chose m'appelait dehors
J'ai longtemps hésité
Et me voilà parti »

« J'avance
Mais vers qui, vers quoi
Et voilà que je ne suis plus seul sur la route
D'autres, des voisins, des amis, des inconnus
Se tiennent à mes côtés
Et nous avons noué nos mains »

UN DERNIER SALUT À CELLE ET À CELUI QUI SONT RETOURNÉS VERS LE PÈRE

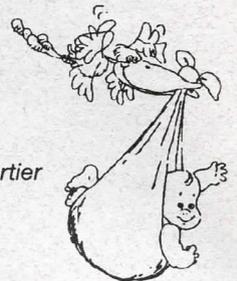
- Est décédée Madame Léona Trottier; elle était l'épouse de Monsieur Yvan Côté, mère de Hélène, Fabienne et Annie Côté.
- Est décédé Monsieur Nil Godin; il était le frère de Monsieur Edgar Godin de cette paroisse.



NAISSANCES

« Quand l'enfant viendra

Moi, je ferai le tour de mon quartier
Pour annoncer son arrivée
Mon enfant est né
Mon enfant est là



Moi, j'irai dire aux hommes du monde entier
Laissez-le grandir en liberté
Laissez-le courir à nos genoux
Laissez-le partir au bout de nous

DÉPANNEUR DU PLATEAU

4500, rte Mathias, Shipshaw
Tél.: (418) 547-0121



*Au plaisir
de vous
servir!*

Heures d'ouverture

- 8 h à 23 h tous les jours

SERVICE DE NETTOYEUR VOGUE

- les mercredis et vendredis

BOUCHERIE

Notre boucher, le sympathique
BERNARD BÉRUBÉ
vous attend à notre comptoir des viandes

Tous les chants d'amour, toutes les chansons
 Chanteront toujours à l'unisson
 Laissez-le grandir
 En liberté
 Laissez-le choisir
 Sa vérité. »

(Jean-Pierre Lang)

**BIENVENUE À LA NOUVELLE CITOYENNE ET
 AU NOUVEAU CITOYEN DE SHIPSHAW**

- Mélanie, enfant de Guylaine Tremblay et de Yves Harvey.
- Keven, enfant de Raymonde Ratthé et de Pierre Savard (ils sont résidents de Jonquière).



Cette année c'est le vrai départ des Croisières Shishaw. Avec déjà plusieurs réservations en place, nous pouvons prévoir que nous atteindrons nos objectifs au cours de cet été.

Pour ceux qui ne connaissent pas le fonctionnement de nos croisières, voici quelques détails. Tout d'abord, nous offrons à notre clientèle des croisières simples, avec service de bar, et une rétrospective des différents événements qui se sont produits sur ce tronçon de la rivière Saguenay, depuis la formation de la terre jusqu'à nos jours. Ces croisières peuvent durer 1 heure, jusqu'à la chute des Aulnais, 3 heures, jusqu'à Saint-Charles-de-Bourget et 4 heures, jusqu'à Alma. Les coûts sont respectivement 8,90 \$, 13,35 \$ et 16,69 \$ toutes taxes incluses.

De plus, des forfaits sont aussi disponibles, où il est possible de faire un arrêt à l'érablière de M. Léo Bouchard pour déguster de la tige d'érable et pour prendre un petit repas. Pour terminer, vous pouvez faire un petit saut à l'étang de pêche du Domaine de la truite mouchetée, où on vous cuisinera les truites que vous venez de prendre.

Veillez noter que nous sommes très ouverts à toute modification de nos forfaits qui répondrait mieux aux attentes de votre groupe. Pour toute information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec notre agent de développement au 547-8077.

Carl Tremblay
 agent de développement
 Société de développement Shishaw



André Rozon

**MISSION
 Bonheur**

« COMMENT GAGNER LE MILLION ! »

Bon, d'abord, il faut acheter un billet. Ensuite, vos numéros doivent coïncider avec ceux donnés à la télévision. Si c'est le cas, présentez-vous aux bureaux de Loto-Québec avec votre billet gagnant. Une fois validé, les agents de la loterie échangeront votre billet pour votre million de dollars et le truc est joué !

Si vous êtes le propriétaire d'un des cent millions de billets perdants alors, meilleure chance la prochaine fois.

VOUS ÊTES FRUSTRÉ ?

Ne me blâmez pas car je vous ai donné la bonne démarche à suivre. Le seul problème avec ma bonne recette, c'est qu'elle ne s'applique qu'à l'heureux propriétaire du billet gagnant.

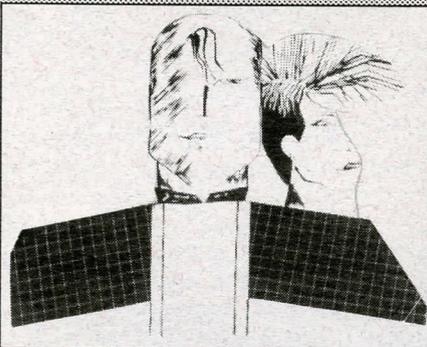
Votre voisinage, votre lieu de travail, vos ami(e)s et même plusieurs bureaux de thérapeutes sont des milieux qui peuvent vous inonder de conseils et recettes avec lesquels vous pouvez facilement vous noyer.

FAITES-VOUS CONFIANCE !

Il se peut que vous éprouviez présentement une période difficile dans votre vie. Vous n'êtes pas seul(e). Plusieurs vivent ces moments dans le silence. Vous êtes alors une proie facile pour ces chefs-cuisiniers qui plongent sur vous afin de vous suggérer leur recette miracle du bonheur.

Votre épreuve est sûrement pénible et vous réalisez maintenant, qu'à ce stade de votre vie, vous avez déjà surmonté plusieurs obstacles et avez fait preuve de vigilance, de confiance et de détermination. Ces forces, on ne peut vous les enlever !

Il se peut que vous ayez recours à de l'aide professionnelle ou bénévole. Cela est tout à fait normal. Soyez toutefois vigilant(e) et souvenez-vous de la personne qui connaît le plus vos qualités et votre vécu: vous !



Salon CAROLE coiffure 542-7792

NOUVEAU

Salon de bronzage
 Lit turbo avec air climatisé
 et radio incorporé
 Pour plus d'informations,
 demandez Carole au 542-7792

HEURES D'OUVERTURE

Mardi, mercredi et jeudi de 9h à 17h
 Le vendredi de 9h à 21h
 Le samedi de 8h à midi

- coupe • brushing • balayage • teinture
- gauffre • permanente ressorts et boudins



Denys Claveau

Saviez-vous QUE...

CONSERVES DE PRINTEMPS

Voici comment, après s'être mis les pieds et tout le reste dans les plats, Daniel Lavoie de la rue Bellevue a soudainement perdu sa «belle vue» et a été sauvé par «la voix».

Nous sommes en congé de Pâques. Il fait un temps splendide. Daniel pense donc que le temps était venu d'enlever le porte-bagages du panneau arrière de la voiture. Il semble que cet objet était devenu un chemin de croix puisque Daniel s'assommait dessus à tout moment. Donc profitant du fait que le «chum» de sa fille Karine était à la maison, il se mit une cassette western à tue-tête, entra dans la valise de la voiture pour amorcer le travail tandis que l'autre tenait le panneau ouvert. Tout allait bien jusqu'à ce que Karine appelle pour que son «chum» aille la chercher.

Daniel lui dit : «Vas-y, pas de problèmes, je vais tenir le panneau avec ma jambe.» Étendu dans le coffre la patte en l'air, Daniel écoutait sa musique. Tout à coup, après un soubresaut, notre cow-boy perd pied, le coffre se referme et le voilà coincé sous un soleil de plomb et la musique assourdissante.

Les cris, les hurlements, les S.O.S n'y feront rien. Notre homme restera coffré jusqu'à l'arrivée des jeunes du primaire une heure plus tard. « l'm a poor lonesome cow-boy and a long long way from home ».

DEUX SPÉCIALISTES DEVANCÉS PAR UNE AMATEURE

En septembre dernier, le Quotidien lançait une invitation aux spécialistes des statistiques du hockey. Le défi consistait à choisir les meilleurs pointeurs de la Ligue nationale. Plusieurs y répondirent, dont trois membres d'une même famille shipshoise : Jeanine, Daniel et Jacques Belley.

Nos deux experts masculins prennent donc le temps de se consulter, d'étudier judicieusement les performances des athlètes selon l'équipe d'appartenance, d'évaluer scientifiquement la fiche de chaque joueur et fixent leur choix. Jeanine, faisant appel à son intuition et à son nationalisme, choisit des joueurs connus ou des francophones. La mise étant faite, nos trois statisticiens envoient leur bulletin de participation et attendent impatiemment les résultats publiés tous les vendredis matin.

Le concours tire à sa fin. Voilà que nos deux spécialistes se voient devancés par leur mère... Jeanine termine dans les 40 premières, Daniel et Jacques se classent... «on ne sait où?» puisque seuls les 200 premiers son affichés.

Qui sont les véritables connaisseurs?

PIQUÉ AU VIF À UNE SOIRÉE DE « DARDS »

Comme à chaque année les Chevaliers de Colomb clôturent la saison de «dards» par une soirée. Par esprit chevaleresque sans doute, le grand chevalier Roger Fortin décida de payer une traite aux gens de sa table. Si l'allée devait être sans anicroche, le retour, lui, se fit sur une mer agitée. En

effet, Roger s'en revient avec le précieux chargement dans un plateau placé sur une seule main, au rythme de la samba qui faisait rage. Roger ondulait aux sons de la musique sous les regards éberlués des gens de sa table. Soudain notre homme heurte un haut fond et le plateau se voit soulagé de son alléchant contenu qui se déverse en totalité sur les vêtements de notre généreux danseur.

Le taux d'alcoolémie de son habit était à ce point élevé que l'air ambiant dépassait .08.

C'est peut-être pour ça que, dans la même soirée, Yvon Bouchard a tout misé, physiquement et psychologiquement, pour apprendre le «rap». Ses torsions et contorsions étaient à ce point surprenantes que ça tient du miracle qu'il n'ait pas eu besoin d'un «ramancheur» après ces exercices. Espérons qu'Yvon n'essaiera pas de «raper» en semant ses patates.



La société horticole

POUR DES TOMATES EXTRA-HÂTIVES...

Il est maintenant possible de trouver, dans les « centres jardins », des minis-serres pour vos tomates, dont les parois peuvent être remplies d'eau et ainsi créer l'isolation requise pour les nuits froides pouvant atteindre -12°C.

Ainsi ! vous pouvez vous assurer une récolte 6 semaines plus tôt que vos voisins. Intéressant n'est-ce pas ?

Ce mois-ci je lance un appel à la population à venir nous encourager dans notre activité de financement. Nous organisons un Bingo à la salle des Chevaliers de Colomb de Saint-Ambroise, dimanche le 30 mai à 19 h. Que l'on se donne le mot et ainsi notre soirée sera un succès. Nous avons besoin de fonds pour souligner en septembre prochain le « 10^e anniversaire » de la Société horticole de Shipshaw.

Nous comptons sur votre solidarité. Nos membres auront des cartes à vendre, vous pourrez également vous en procurer à la porte.

Merci !

Pauline M. publiciste
Tél.: (418) 695-3160

ACCOMMODATION SAINT-LÉONARD

- Service de paiement direct Desjardins
- Service de nettoyage, *spécial du mercredi: 2 pour 1*
- Centre de validation
- Cassettes vidéo et Nintendo, *spécial lundi à 1,99 \$*
- Permis chasse et pêche

HEURES D'OUVERTURE : 8 H À 23 H TOUS LES JOURS
3421, route Saint-Léonard, Shipshaw (Québec)

Tél.: (418) 542-8633

DU NOUVEAU POUR LES ÉLÈVES QUI SERONT AU SECONDAIRE L'AN PROCHAIN

Je profite de notre journal pour vous informer d'un changement d'école pour nos étudiants du secondaire 1 de l'an prochain. Traditionnellement, ces élèves se retrouvaient à la polyvalente Kénogami. L'an prochain, ça ne sera pas le cas pour les élèves du régulier. Cela est dû au fait que nous avons encore pour quelques années une augmentation constante d'élèves au secondaire et au fait que nous avons des groupes supplémentaires en présecondaire cette année.

Nos écoles du secondaire étant donc remplies à pleine capacité, toute clientèle additionnelle vient bousculer quelque peu les « coutumes » établies.

Ainsi, l'an prochain, les élèves en provenance de Bois-Joli suivront leur secondaire 1 à l'école Saint-Laurent, tout comme d'autres provenant des écoles Immaculée-Conception, Trefflé-Gauthier ainsi que du secteur Lac Kénogami. Certains parents ou enfants pourraient avoir certaines inquiétudes suite à ce changement qui amène les élèves dans une école qui vous est moins familière. Le passage du primaire au secondaire est aussi pour beaucoup une étape particulière qui demande davantage d'adaptation.

De ce point de vue, nos élèves de Shipshaw seront privilégiés de faire leur secondaire 1 à l'école Saint-Laurent. Ils seront dans une école relativement petite par rapport à nos polyvalentes. Les six(6) groupes du secondaire 1 occuperont exclusivement le même étage et constitueront plus de la moitié de la clientèle.

Aussi, les locaux étant plus petits, on retrouve généralement 28 élèves dans les classes comparativement à 32 ailleurs. Ce contexte permet à l'équipe des professeurs de mieux connaître les étudiants, d'être plus près d'eux et d'assurer aussi un meilleur encadrement, ce qui permet de faciliter l'adaptation du passage au secondaire. L'autre partie de la clientèle de Saint-Laurent est composée d'élèves ayant des difficultés d'apprentissage ou ayant un handicap physique. Pour compléter, on peut souligner que tous bénéficieront du gymnase tout neuf inauguré cette année.

Si vous désirez de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec moi, le soir, au 547-6905.

Denis Henry
Commissaire d'école de Shipshaw
Commission scolaire De La Jonquière



**Chevaliers
de Colomb**

**Conseil 6078
de Shipshaw**

25^e 25^e 25^e

Le 5 juin prochain, le conseil des Chevaliers de Colomb 6078 de Shipshaw célébrera son 25^e anniversaire de fondation.

Les festivités pour cette occasion débiteront par une messe d'action de grâces, samedi le 5 juin à 16 h, en l'église Saint-Jean-Vianney qui sera suivie d'une réception au centre communautaire de Shipshaw.

N.B.: Ne pas oublier le pèlerinage au Lac-Bouchette le 30 mai prochain.

Denis Michaud, publiciste
Tél.: (418) 542-5480



547-8420

Petites annonces



547-3186

À VENDRE

- Chalet suisse 22 pi X 16 pi, terrain 113 pi. X 200 pi., situé lac Miroir à Shipshaw. Prix: 9000 \$. Tél.: (418) 547-1723.

À LOUER

- Grand logement 5 1/2 pièces, non chauffé, non éclairé, libre le 1^{er} juillet. Inf.: (418) 547-0360.

À LOUER

- Shipshaw: 2 grands logements de 5 1/2 pièces, situés au 4500 Lapointe, l'un libre immédiatement et l'autre au mois de juillet. Tél.: (418) 544-0002.

OFFRE DE SERVICE

- Vous avez des travaux à réaliser à l'intérieur comme à l'extérieur. Appelez-moi au (418) 695-0585. Je m'appelle Robin, j'habite Shipshaw et je désire travailler pour vous.

À VENDRE



- Maison au 4440, des Cyprès à Shipshaw. Cause: transfert. Aucun frais de notaire. Tél.: (418) 547-1268.

GARDIENS - GARDIENNES

*Les personnes qui désirent obtenir le nom de gardiennes ou de gardiens responsables peuvent communiquer avec M^{me} Suzanne Labrie au numéro de téléphone suivant:
547-6904.*

C'est un service de votre conseil de pastorale paroissial.

OPÉRA ROCK STARMANIA CHOEUR DE L'AMITIÉ DE SHIPSHAW

Vendredi le 28 mai à 19 h 30
Hôtel du Jardin de Saint-Félicien

Dimanche le 30 mai à 19 h 30
Salle François-Brassard de Jonquière



Billets disponibles au Dépanneur Shipshaw
au coût de 8 \$ et 12 \$

Pour information supplémentaire
Sylvie 542-6603

carte de crédit et guichet automatique



FIN DE SEMAINE CULTURELLE: 21 - 22 - 23 mai

Une dizaine de peintres de la municipalité exposent leurs oeuvres au foyer culturel de la bibliothèque du secteur nord (sous-sol de l'église). Comme par les années passées, l'occasion vous est donnée de rencontrer et de découvrir ces talents de chez-nous. De plus, cette année, nous avons donné la chance à quelques sculpteurs de se faire connaître. C'est donc un rendez-vous qui ne manquera pas d'intérêt.

- Vendredi 21 mai: 18 h 30 à 22 h
- Samedi 22 mai: 19 h 00 à 22 h
- Dimanche 23 mai: 13 h 00 à 16 h

HEURES D'OUVERTURE:

SHIPSHAW A : Mardi et vendredi de 18 h 30 à 20 h.
Mercredi de 13 h 30 à 15 h.

Veuillez prendre note que le mardi après-midi est annulé pour l'été.

SHIPSHAW B : Mercredi et vendredi de 18 h 30 à 20 h.

Suzanne Labrie
Bénévole à Shipshaw A



L'A.F.É.A.S. de Saint-Jean-Vianney organise une sortie de groupe sur la croisière Shipshaw avec dîner à la cabane à sucre pour le mois de juin. Les personnes qui aimeraient se joindre à nous sont les bienvenues.

Bien vouloir communiquer avec:
Yvette Lessard au (418) 542-7164 ou
Louise au (418) 547-1652.



LA CORPORATION du transport adapté A.B.C.S.

L'Association des personnes handicapées A.B.C.S. a obtenu cette année, comme par les années passées, un projet défi-étudiant pour une période de 8 semaines pour:

- 1 éducateur spécialisé(e)
- 1 animateur(trice)

Exigences: DEC (études collégiales).

Avoir le sens de l'approche de la personne handicapée.

Si vous êtes intéressé(e) par l'un ou l'autre de ces emplois, envoyez votre curriculum vitae au plus tard le 28 mai à:

**Association pour personnes
handicapées A.B.C.S.**

20, rue Du Couvent,
Saint-Ambroise (Québec)
G0V 1R0
Att.: Ghislaine Girard



**Cercle des
fermières**

**Saint-Léonard
de Shipshaw**

La dernière réunion du cercle avant les vacances estivales aura lieu mardi le 15 juin. Il y aura élections à cette occasion.

La direction du cercle souhaite de bonnes vacances aux membres fermières, ainsi qu'à la population de Shipshaw.

Les activités reprendront mardi le 14 septembre.

Jeannine Belley, publiciste
Tél.: (418) 547-2963

IMPRIMERIE
CONCEPTEUR
IMPRIMEUR



3915, boul. Harvey, Jonquière (Québec)

**Tél.: (418) 695-3990
Télec.: (418) 695-1577**

- Revues
- Journaux
- Papeterie
- Faire-parts
- Albums de finissants
- Cartes de remerciements